

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de Membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
11	11	11

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 février 2014

Et de la notification ou publication du : 8 février 2014

Date de Convocation  
17 janvier 2014

Séance du 1<sup>er</sup> février 2014  
N° 2014-02-03

**Objet : Obsèques Civiles – Mise à disposition d'une salle communale**

L'an deux mil quatorze et le 1<sup>er</sup> février à 11 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques BOULAGNON, Maire.

Etaient Présents : Alain AMARGER, Alain COMPEYRON, Benoît COURANT, Joseph DALLE, Janine DELRUE, Marie-José DOUSSE, Jean-Luc DURAND, Sébastien RAYNAL, Louis SEGUIN, Jean-Pierre TROUCELLIER

Secrétaire : Janine DELRUE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de mettre à la disposition des familles demeurant ou résidant sur la commune de Ribennes, une salle communale, pour la célébration d'obsèques civiles.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après concertation et délibération, à l'unanimité :

- Approuve la mise à disposition de la salle de réunion ou de la salle polyvalente en fonction de leur disponibilité et des besoins des familles
- Décide que cette mise à disposition se fera à titre gracieux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME  
Le 08/02/2014

Le Maire,  
Jacques BOULAGNON

